

CANADA

Province de Québec

M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le lundi 24 novembre 2014 à 19h30 à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe, maire

Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut

Mme Martine Coulombe, conseillère

M. Patrick Courville

M. John Rodgers, conseiller

Mme Jocelyne Lyrette, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

ASSISTANCE

Mademoiselle : Mariloup Blais

Messieurs : Jasmin Dufour et Gaston Guindon

E-2411-308

Ouverture de la séance extraordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h30. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu à 19h30 que la séance extraordinaire soit ouverte.

Adoptée

E-2411-309

Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté et que le sujet suivant soit ajouté dans «Varia» :

900-02 AVIS DE MOTION - Règlement n° 241114-265 décrétant les permis et compensations pour les roulottes

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance extraordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipal

110-01 Party de Noël le 29 novembre 2014 - Employés, pompiers et conseil municipal

300 - TRANSPORT

300-01 Entretien hivernal chemin «**Baie au Sable**»

300-02 Autorisation de travaux et achat de matériel dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier 2014-2015 - 35 000 \$ Députée Stéphanie Vallée

300-03 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015 - Demande de prolongation pour la réalisation des travaux

300-04 Les Sablières Maudrey inc. - Levée de la retenue et autorisation de paiement

300-05 Les Sablières Maudrey - Entente «abrasifs et rampe d'embarquement au banc Gagnon ainsi que les redevances municipales

700 - LOISIRS ET CULTURE

700-01 Projet de transaction pour le règlement «Entente des loisirs 2010 à 2013» avec la Ville de Maniwaki et autorisation de signatures

900 - VARIA

900-01 Bulletin municipal

900-02 AVIS DE MOTION - Règlement n° 241114-266 décrétant les permis et compensations pour les roulottes

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

300 - TRANSPORT

E-2411-310 Autorisation de travaux chemin Lamoureux : achat de matériel MG20 et location de machinerie

CONSIDÉRANT QUE le 26 septembre dernier, la Députée Stéphanie Vallée nous a informé qu'elle avait formulé, en faveur de notre municipalité, une recommandation de 35 000 \$ par le biais du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*;

CONSIDÉRANT QU'avant d'engager des dépenses, la municipalité devait au préalable attendre la confirmation écrite du ministre Robert Poëti qui nous est parvenue que le 12 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux doivent être réalisés au plus tard le 13 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser des travaux pour les chemins Lamoureux et Lyrette jusqu'à concurrence de 35 000 \$. Le chef d'équipe, Pierre D. Lefebvre, est autorisé à faire la location de machinerie ainsi que l'achat de matériel MG20 auprès de Agrégats Décor d'Estrie inc.

Adoptée à l'unanimité

E-2411-311 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Demande de prolongation pour la réalisation des travaux

Le conseiller, John Rodgers, propose et il résolu que lorsque survient une situation exceptionnelle, comme celle vécue cette année, dans le cadre d'acceptation du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal que la date limite pour réaliser les travaux puisse être reconduit dans une période où l'exécution des travaux est réalisable et que demande soit faite à la Députée Stéphanie Vallée afin qu'elle intervienne auprès du ministre Robert Poëti.

Adoptée à l'unanimité

E-2411-312 Les Sablières Maudrey inc. - Levée de la retenue et autorisation de paiement

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que la Municipalité maintienne toujours la retenue et qu'elle n'autorise aucun paiement au fournisseur n° 31546, soit Les Sablières Maudrey inc.

Adoptée à l'unanimité

E-2411-313 Les Sablières Maudrey inc. - Entente «abrasifs et rampe d'embarquement au banc Gagnon»

CONSIDÉRANT QUE les Sablières Maudrey inc. est propriétaire du banc Gagnon;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur des limites de cette propriété se retrouve une rampe d'embarquement ainsi que plus ou moins 1 000 tonnes d'abrasifs pour l'entretien hivernal de ses chemins;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit mandatée pour signer une entente écrite avec les Sablières Maudrey inc. afin qu'il soit confirmé que l'abrasif et la rampe d'embarquement sont et demeureront la propriété de la Municipalité. À défaut d'entente entre les parties, les démarches seront entreprises pour que le tout soit récupéré.

Adoptée à l'unanimité

E-2411-314 Les Sablières Maudrey inc. - Redevances municipales

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu qu'à défaut de mettre à jour et d'acquitter les sommes dues pour les redevances municipales au 31 décembre 2013, la Municipalité se réserve le droit de ne plus transiger avec les Sablières Maudrey inc.

Adoptée à l'unanimité

700 - LOISIRS ET CULTURE

E-2411-315 Projet de transaction pour le règlement «Entente des loisirs 2010 à 2013» avec la Ville de Maniwaki et autorisation de signatures

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le conseil entérine la transaction qui est intervenue entre la Ville de Maniwaki et la Municipalité de Grand-Remous dans le cadre du dossier de la Cour du Québec no 565-22-000111-126.

Adoptée à l'unanimité

900 - VARIA

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère, Martine Coulombe, de la présentation d'un règlement portant le n° 241114-266, règlement décrétant les permis et les compensations pour les roulottes.

ADOPTÉ

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

La période de questions débute à 19h42.

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

E-2411-316 Levée de la séance

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19h44.

Adoptée à l'unanimité

**Gérard Coulombe
Maire**

**Julie Rail
Directrice générale**